

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER Consultation écrite du 28 novembre 2017
PROCES VERBAL

I. Organisation de la consultation

Forme : Consultation écrite par voie électronique conformément à l'article 7 du règlement intérieur du comité de programmation du GAL de la Déodatie.

Date : Envoyé le 28 novembre 2017

Durée : 15 jours ouvrables soit jusqu'au 16 décembre 2017 à minuit

Conditions : Sans réponse, l'avis est considéré favorable

Public consulté : Les membres titulaires du comité de programmation (21)

Mesdames : Pauline CHOSEROT, Edith COLLIN, Claude KIENER, Camille PERRIOL

Messieurs : Pascal ALTMANN, Pierre BAILLY, Claude BARLIER, Guy DESRUES, Guy DROCCHI, Patrice FEVE, Philippe GEORGEL, Didier GILLE, Denis HENRY, Anicet JACQUEMIN, Fabien JAKUBOYE, Bernard MAETZ, Thierry MAIRE, Pascal MOHR, Bernard ROPP, Gilles SOMME, Xavier TIBLE

Public associé pour avis :

Mesdames : Sophie CHRETIEN (Conseil Régional), Martine GIMMILLARO (Conseillère Départementale), Florence LAURENT (Conseil Départemental), Marie Aude VISINE (ASP)

Messieurs : David VALENCE (Conseiller Régional)

2. Rappel du point soumis à la consultation :

Modification des membres du comité de programmation

Suppression du comité de programmation

Collège Public : néant

Collège privé : Conseil de développement : Titulaire Xavier TIBLE

Suppléante Christine LHEUREUX

Club des entreprises du Pays des Abbayes : Titulaire Thierry MAIRE

Suppléant Manuel ZENEVRE

Entrant dans le comité de programmation

Collège public : néant

Collège privé :

Office du Tourisme de Bruyères Vallons des Vosges

Titulaire : Jean Louis THIRIET Xamontarupt

Suppléant : Martial HILAIRE Bruyères

Club des entreprises de Raon l'Étape

Titulaire : Luc EVRARD

Suppléant : Romain ELASRI

Domaine agricole

Titulaire : Philippe WELSCH

Suppléant : Cyril CLAUDE

Modification des représentants

Collège public : néant

Collège privé :

Association ELAN

Titulaire : Christelle IRNOURI

Suppléante : Sabine GILLES

Ce comité sera ainsi composé de :

12 membres titulaires pour le collège privé (et autant de suppléants)

9 membres titulaires pour le collège public (et autant de suppléants)

Documents fournis : Nouvelle liste des membres du comité de programmation

3. Décision de la consultation écrite :

Réponses reçues : Quatre

Réponses positives : Quatre

Les non réponses sont considérées favorables

La nouvelle composition du comité de programmation est approuvée à l'unanimité dans sa totalité avec les modifications soumises à la consultation écrite décrites ci-dessus.

A SAINT-DIE-des-VOSGES le 19 décembre 2017

Le Président du GAL du Pays de la Déodatie
Pascal MOHR

